

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

ao_pp_70215770

Communauté d'Agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Projet d'abrogation des cartes communales des communes de Macaye, Hélette, Mendionde, Saint-Esteben et Saint-Martin d'Arberoue et projet de création d'un périmètre délimité des abords sur la commune d'Hasparren

Par décision en date du 5 mars 2020, afin d'assurer une bonne information et participation du public, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet d'abrogation des cartes communales des communes de Macaye, Hélette, Mendionde, Saint-Esteben et Saint-Martin d'Arberoue et sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords sur la commune d'Hasparren.

M. Bernard DARHAN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de la présidente du Tribunal administratif de Pau n°E20000009/64 en date du 21 février 2020.

L'enquête publique unique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du lundi 30 mars 2020 à partir de 9 heures au jeudi 30 avril 2020 jusqu'à 17 heures inclus.

Le dossier d'enquête publique unique du projet d'abrogation des cartes communales et de création du périmètre délimité des abords pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

sous format papier, au pôle territorial du Pays de Hasparren, 54 rue Francis Jammes, 64240 Hasparren, et dans les communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture

sous format numérique sur les sites internet de la CAPB <http://www.communaute-paysbasque.fr> ainsi que sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1914>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique au siège de la Communauté d'agglomération Pays Basque aux horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique sur sa demande et à ses frais auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public au pôle territorial du Pays de Hasparren, 54 rue Francis Jammes, 64240 Hasparren, les **lundi 30 mars 2020 de 9 h à 12 heures et jeudi 30 avril 2020 de 14 h à 17 heures**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au pôle territorial du Pays de Hasparren aux jours et heures habituels d'ouverture

adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique : M. le commissaire-enquêteur du dossier d'abrogation des cartes communales et création du périmètre délimité des abords - au pôle territorial du Pays de Hasparren, 54 rue Francis Jammes, 64240 Hasparren, avec la mention «NE PAS OUVRIR»

transmettre ses observations par voie électronique, préférentiellement sur le registre dématérialisé visé ci-dessus <https://www.registre-dematerialise.fr/1914> ou à l'adresse : a.larquet@communaute-paysbasque.fr

A l'issue de la procédure d'enquête publique unique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis dans un délai de 30 jours à la Communauté d'Agglomération Pays Basque puis tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : <http://www.communaute-paysbasque.fr>.

Le projet d'abrogation des cartes communales des communes de Macaye, Hélette, Mendionde, Saint-Esteben et Saint-Martin d'Arberoue, éventuellement modifié en considération des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque qui sera transmise pour décision au préfet. Le projet de création du périmètre délimité des abords de la commune d'Hasparren, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire puis sera transmise au préfet de région.

Le président

Annonces légales

Vie des sociétés

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

AVIS DE CONVOCATION

Établissement de crédit agréé. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 022 509 TVA : FR 07 776 983 546

Capital social de la C.R. Société coopérative à capital variable.

Siège social : 11, boulevard du Président-Kennedy, BP 329, 65003 Tarbes Cedex, RCS Tarbes 776 983 546.

Direction générale : 64060 Pau Cedex 9.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Les sociétaires de la Caisse Régionale sont convoqués en assemblée générale mixte **le vendredi 27 mars 2020, à 8 h 30, au Palais Beaumont, allée Alfred-de-Musset, 64000 Pau**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale mixte :

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :
 Résolutions sur les modifications statutaires : modification du point 2 de l'article 19 des statuts réunions du conseil, modification de l'article 27 § 4 des statuts tenue des assemblées.
 Pouvoirs pour accomplir les formalités.
 Questions diverses.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :
 Lecture du rapport moral du président.
 Rapport 2019 d'activité et de gestion présenté par le directeur général.
 Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019.
 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions passées avec les dirigeants communs en 2019.
 Présentation du rapport du réviseur coopératif et discussion.
 Résolutions diverses : approbation des comptes annuels de la CR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au conseil d'administration, approbation des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approbation des charges non déductibles visées au 4 de l'article 39 du CGI, affectation du bénéfice de l'exercice 2019 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, capital social de la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, conventions réglementées, fixation de la somme globale à allouer au paiement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2020, vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2019 au directeur général, aux membres du comité de direction, et aux fonctions de contrôle de la Caisse, ratification de la nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur atteint par la limite d'âge, renouvellement partiel du conseil d'administration.
 Pouvoirs.
 Questions diverses.

Une convocation individuelle est adressée soit par courrier soit par voie électronique à chaque sociétaire de la Caisse Régionale au moins quinze jours avant la réunion.

L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires de la Caisse Régionale porteurs de parts à la date de convocation et de tenue de cette assemblée.

Tout sociétaire de la Caisse Régionale, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, peut assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter, auquel cas il lui appartient d'adresser le pouvoir joint à la convocation, au président de la Caisse Régionale à l'adresse postale de la société (64060 Pau Cedex 9) ou par mail à Service.CA-CAMPG@lefil.com

Les modalités d'exercice de vote sont précisées dans les statuts de la Caisse Régionale.

Les sociétaires de la Caisse Régionale pourront consulter les documents mis à l'ordre du jour au siège de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne, dans les quinze jours précédant l'assemblée générale.

Cet avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de points et de projets de résolutions présentées par les sociétaires de la Caisse Régionale.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 février 2020, il a été constitué une SCI dénommée : ERLAITZA

Siège social : 26, route de la Corniche, 64500 Ciboure.

Capital : 1 000€

Objet : acquisition, aliénation, propriété, administration et exploitation, par bail ou autrement, d'un hangar ainsi que tous autres immeubles bâtis et toutes opérations se rattachant à l'objet social et préservant le caractère civil de la société.

Gérance : M. Jean-Jacques MESNARD-ELISSALDE, 26, route de la Corniche, 64500 Ciboure.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bayonne.



Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé

SUD OUEST

Carnets

Hommages et messages sur carnet.sudouest.fr - votre service au 05 35 31 29 37 ou sur so.carnets@sudouest.fr

Avis d'obsèques

833222

MUSCULDY SAINT-JUST-IBARRE AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST

Anne-Marie et Arnaud (†) BISCAY, Jean-Pierre ELGART (†), Bernard ELGART (†), Jean-Michel et Geneviève ELGART, ses enfants ; Gilles, Bernard, Laurence et Jean-Yves, Xabi, Maddalen et Cédric, ses petits-enfants ; Patxi et Miren, ses arrière-petits-enfants adorés ; ses neveux et nièces, cousin et cousines ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Marianne ELGART, née GARCIA,

survenu à l'âge de 94 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées **le vendredi 13 mars 2020, à 10 heures**, en l'église de Saint-Just-Ibarre. Les visites se font au funérarium Guichandut à Saint-Palais, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, où une prière aura lieu ce jour, jeudi 12 mars, à 17 heures.

PF Guichandut, Saint-Palais, Sauveterre-de-Béarn, tél. 05.59.65.74.49.

833443

LARRESSORE

M^{me} Francette DUFAU ETCHEVERRIA, son épouse ; M^{me} Marie MEZQUIRIZ, sa belle-mère ; parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Jacques DUFAU,

survenu le 11 mars 2020, à l'âge de 61 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 13 mars 2020, à 17 heures**, en l'église Saint-Martin de Larressore. Il sera inhumé **le samedi 14 mars, à 10 h 30**, au crématorium de la Côte basque de Biarritz. Les visites se font au funérarium de Cambo-les-Bains, 2, chemin de Harri-Ondoa à Cambo-les-Bains, à partir de ce jour, 14 h. Condoléances sur cridel.fr

Maison Duhart, 2, chemin de Harri-Ondoa, Cambo-les-Bains, tél. 05.59.29.24.62.

833488

ITXASSOU

M. et M^{me} Gilles AROTARENA, son fils ; Patxi et Joana, ses petits-enfants ; parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Gracie AROTARENA, née CEDARRY,

survenu le 11 mars, à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 14 mars 2020, à 10 h 30**, en l'église Saint-Fructueux d'Itxassou. Les visites se font au funérarium de Cambo-les-Bains, le vendredi 13 mars, à partir de 9 h. La famille remercie tout particulièrement l'ensemble des équipes soignantes pour sa gentillesse et son dévouement.

Maison Duhart, 2, chemin de Harri-Ondoa, Cambo-les-Bains, tél. 05.59.29.24.62.

833230

TARDETS BIARRITZ

Les familles DIEUDONNÉ, ETCHEVERRY et PERISSÉ ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Madeleine ETCHEVERRY, née SAGAZAN,

survenu à l'âge de 87 ans.

Ses obsèques auront lieu **le lundi 16 mars 2020, à 13 h 30**, en la salle de cérémonie du crématorium de Biarritz, boulevard Marcel-Dassault. Les visites se font au funérarium de Biarritz, 17, avenue du Sabaou, salon Gamaritz.

PF Côte basque, 17, avenue du Sabaou, Biarritz, tél. 05.59.43.95.95.

833250

MENDIONDE

M. et M^{me} Michel BESSOU, Rachel, Lise, Corentin et Juliette ont le regret de vous faire part du décès de

M. Robert BESSOU.

Ses obsèques seront célébrées **le samedi 14 mars 2020, à 10 heures**, en l'église de Mendionde. Les visites se font à son domicile à Mendionde à partir de ce jour, jeudi 12 mars, à 14 heures.

PF funérarium Dabbadie, 41, rue Francis-Jammes, Hasparren, tél. 05.59.29.41.14.



SudOuest archives

Offrez des photos vintage rares et originales sur sudouest.fr/archives/

SUD OUEST

Sud Ouest carnet

Particulier
du lundi au vendredi de 9h à 17h

Professionnels
du lundi au vendredi de 9h à 19h

05 35 31 29 37
Les samedis et jours fériés de 14 h à 19 h

Par mail so.carnets@sudouest.fr ou par fax

N° Indigo 0 820 024 000

SUD OUEST